#### - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

### COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

### N° 96/2023

<u>OBJET</u> : Réglementation de la circulation rue de la Forge, rue de la Taupène et rue du Cani au village de Séveyrac.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant les travaux de voiries réalisés par l'entreprise Rouquette pour le compte de la mairie.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

## ARRÊTE

- **ARTICLE 1 -** La rue de la Forge, rue de la Taupène et rue du Cani seront fermées à toutes circulations selon l'avancée du chantier du lundi 2 au mercredi 3 octobre 2023 de 8h à 17h.
- **ARTICLE 2 -** Durant cette période, et sur ces rues, le stationnement des véhicules sera interdit suivant l'avancement du chantier.
- ARTICLE 3 La signalisation sera mise en place par l'entreprise Rouquette.
- **ARTICLE 4 -** La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 28 septembre 2023.



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.